



PLANS RÉGIONAUX DE SANTÉ L'ÉCOSYSTÈME DE SANTÉ EN PAYS DE LA LOIRE : QUELS DÉFIS POUR LA RÉGION ?

L'écosystème de la santé est aujourd'hui confronté à des bouleversements liés aux mutations qui traversent notre société, et à la nécessaire maîtrise des coûts qui exercent une pression sur notre modèle. Pour tenter de trouver des solutions, les pouvoirs publics ont élaboré des plans et des schémas qui arrivent à terme. À l'aube de leur renouvellement, le CESER a souhaité étudier ces documents au regard des besoins exprimés en Pays de la Loire. Il propose ainsi des pistes d'intervention pour le Conseil régional. Au-delà des questions qui concernent les politiques publiques de santé, le CESER soulève des interrogations d'ordre éthique sur la conception de la santé en France aujourd'hui.

UN ÉCOSYSTÈME DE SANTÉ SPÉCIFIQUE AUX PAYS DE LA LOIRE

Une démographie croissante. Le taux de natalité est plus élevé que la moyenne nationale. La densité démographique sur le littoral Atlantique est fortement accentuée par son pouvoir attractif auprès des personnes retraitées. À l'horizon 2050, les personnes de 65 ans ou plus représenteront plus du quart de la population des Pays de la Loire. Le vieillissement de la population et l'évolution des besoins laissent entrevoir une forte pression dans les domaines de la santé et du médico-social.

Une démographie médicale insuffisante. Les Pays de la Loire comptent 15 467 médecins tous secteurs d'activité et spécialités agrégés, dont 5 852 ont plus de 55 ans et 1 591 d'entre eux plus de 65 ans, au 1^{er} janvier 2022. L'aspiration des médecins à conjuguer vie professionnelle et vie personnelle nécessite de remplacer un praticien partant à la retraite par au moins deux remplaçants. En outre, malgré une hausse de 1,3% du nombre d'installations des médecins entre 2016 et 2021, leur répartition sur le territoire est inégale et se fait notamment au détriment des territoires ruraux voire littoraux, tout comme pour les autres professionnels de santé.

 plus de
840 000 habitants
à l'horizon 2050
Insee Pays de la Loire

 DÉPENSES EN SANTÉ PAR HABITANT
12^e / 13 régions
ARS Pays de la Loire - 2018

 DENSITÉ DES MÉDECINS
< DE 12%
par rapport à la moyenne
nationale
ASIP - Santé RPPS - 2021

DENSITÉ DES INFIRMIERS
< DE 16%
par rapport à la moyenne
nationale



JEAN-PIERRE BLAIN
Rapporteur au nom
du groupe de travail
« Santé-Social »

Un système de santé fragilisé

La démographie médicale est inverse à celle de la population ligérienne, tant en personnel médical, paramédical, social que de maintien à domicile. Quant aux métiers du soin, ils sont en situation de crise et répartis de façon inégale sur le territoire, ce qui accélère la fragilisation du système de santé.

La santé est certes une compétence de l'État, opérée à travers de multiples services déconcentrés (ARS, DREAL, DRAAF, DREETS, Éducation et enseignement supérieur...), mais les collectivités territoriales sont de plus en plus invitées à intervenir (Région, Départements, EPCI*, Communes). D'autres acteurs publics et privés (organismes d'assurance maladie, mutuelles, assurances privées, associations...) intègrent eux aussi l'écosystème de santé. Par conséquent, la thématique de la santé est devenue difficilement lisible et compréhensible pour le grand public. En parallèle, celui-ci rencontre de plus en plus de difficultés pour accéder aux soins.

*Établissement Public de Coopération Intercommunale



70 PRÉCONISATIONS POUR AMÉLIORER LA LISIBILITÉ, VOIRE L'EFFICACITÉ DES PLANS DE SANTÉ RÉGIONAUX

EXTRAITS...

PLANS DE SANTÉ ÉMANANT DES POLITIQUES PUBLIQUES NATIONALES

La complexité de l'écosystème de santé ligérien est telle qu'améliorer la coopération et l'articulation entre les différents plans de santé seraient pour le CESER un réel levier.

1 Projet Régional de Santé 2018-2022 (PRS)

Objectif : Définir les priorités et les orientations stratégiques identifiées pour répondre aux besoins de santé des Ligériens.

Le CESER plaide pour que le PRS soit conçu comme un cadre **intégrateur de l'ensemble des politiques de santé**, pour répondre aux besoins des habitants et des territoires. Dans ce même sens, **une plus grande coopération et articulation entre l'ARS, les collectivités territoriales et les EPCI pourraient être engagées**, comme le préconise le Rapport du Sénat de 2021 « Les collectivités à l'épreuve des déserts médicaux : l'innovation territoriale en action ». Enfin, **l'amélioration de la communication semble essentielle pour partager une vision d'ensemble des politiques publiques de santé** avec tous les acteurs et mieux identifier le rôle et la place de chacun, et aussi rendre compréhensible la gouvernance des politiques publiques de santé par les Ligériens. La définition d'objectifs et d'indicateurs, clairs, simples et en nombre réduit, suivis et communiqués régulièrement pourrait y contribuer.

Par ailleurs, le CESER **pointe les Contrats locaux de santé** comme levier essentiel pour réduire les inégalités territoriales de santé. Cela sous-entend d'impliquer les élus des EPCI ainsi que les professionnels de santé mais aussi les associations d'usagers. **Le déploiement des Communautés Pluriprofessionnelles Territoriales de Santé (CPTS) va dans le même sens.** Enfin, le CESER engage la Région à siéger assidument dans le conseil de surveillance (futur Conseil d'administration prévu dans la loi 3DS¹) du PRS.

2 Plan Régional Santé Environnement (PRSE)

Objectif : Agir pour un environnement favorable à la santé. Le Plan Régional de Santé Environnemental conduit par la DREAL,

l'ARS et la Région regroupe différents acteurs qui agissent en santé environnementale. Le CESER **préconise de créer un observatoire « Santé-environnement » indépendant** (composé d'élus, de professionnels, d'associations...) pour développer des outils, objectiver et centraliser les données de santé environnementale, afin de disposer d'une base de travail et de ressources. Il préconise aussi la mise en œuvre de campagnes de communication grand public pour faire connaître les enjeux de santé environnementale.

À destination de la Région, le CESER suggère d'améliorer l'articulation du PRSE avec les politiques publiques régionales incluses dans le SRADDET² et d'envisager **la mise en place de conditionnalités dans ses politiques de contractualisation** (Contrat Territoire Région) pour sensibiliser les EPCI à l'intégration effective de la notion « santé-environnement ».

En outre, la prévention santé étant un élément clé, le CESER plaide pour **le développement d'actions conçues avec la population et les professionnels de santé, enseignants, associations à partir des problématiques locales, et à destination de tous les publics.** Elles pourraient être essayées de façon coordonnée dans les territoires concernés.

3 Le plan régional sport santé bien être 2018-2022

Objectif : Permettre le développement de l'activité physique pour le plus grand nombre.

Les bénéfices pour la santé d'une activité physique, pratiquée dans de bonnes conditions, ne sont plus à démontrer. Ce plan vise des publics spécifiques (femmes, jeunes, personnes âgées, en situation de handicap ou de précarité).

La Région contribue à la promotion et au développement de « la pratique pour tous » ; le CESER propose de **mettre en valeur la création des Maisons sport-santé.** Mais, également de soutenir les collectivités, les clubs et les associations qui mettent en place des moyens pour l'accessibilité financière et territoriale en faveur du sport pour tous. Reprenant une préconisation de son étude « Promotion prévention santé-sociale », le CESER engage la Région **à construire un plan « AGIR POUR LA SANTÉ AU QUOTIDIEN ».**



4 Plan Régional Santé Travail (PRST) 2016-2020

Le champ de la santé au travail ne peut être dissocié des politiques de santé publique, de santé environnementale, ni de la vie des personnes en général. Le CESER propose donc **d'envisager une approche globale et concertée** pour prendre en compte aussi bien la qualité des environnements de travail et leurs effets différés sur la santé, que les nouvelles organisations de travail telles que le télétravail, le travail hybride, etc. Il préconise également **d'adopter une approche genrée de la santé au travail**, de façon à prendre en compte les questions de pénibilité avec des indicateurs adaptés, « la charge mentale » et d'analyser les situations de travail.

Enfin, pour le CESER, il est fondamental de développer dans toutes les formations professionnelles, l'approche des risques, de la prévention et des responsabilités et d'accroître la promotion des aides existantes auprès des entreprises, notamment les PME, TPE.

Le CESER propose également à la Région de **sensibiliser les jeunes à la culture de prévention et de santé au travail** dès les Programmes d'actions éducatives et dans les formations en alternance.

PLANS DE SANTÉ ÉMANANT DES POLITIQUES PUBLIQUES RÉGIONALES

L'élaboration de Plans de santé n'a pas de caractère obligatoire pour la Région des Pays de la Loire. Mais, dans le cadre de sa compétence en aménagement du territoire, elle a inscrit des actions de santé qui se traduisent au travers de différents Plans :

5 Plan régional d'accès à la santé (PRAS) 2017-2020

Objectif : Renforcer l'offre de santé en priorité dans les territoires en difficulté, préparer l'avenir.

Le CESER propose à la Région d'œuvrer avec l'ARS pour **renforcer la coordination et/ou l'articulation entre les différents outils des politiques de santé** tels que les Contrats Locaux de Santé, les projets de CPTS et les Maisons Pluridisciplinaires de Santé. D'autre part, l'offre de santé par territoire semblant difficile à mesurer, il préconise une évaluation régulière de l'offre de soins par l'Observatoire Régional de la Santé pour apporter aux élus des informations fiables et objectives et ainsi mieux répondre aux

besoins des populations. Le CESER suggère également à la Région de **développer plus largement l'accompagnement à l'animation en prévention santé dans les territoires fragilisés**.

De nombreux territoires subissent un déficit des personnels de santé. Pour y répondre, le CESER propose à la Région plusieurs pistes d'actions à développer ou à renforcer et notamment : adopter un plan de suivi des élèves en formation sanitaire et sociale et contribuer au soutien et au développement de lieux de stage, facteurs d'ancrage des professionnels.

5 Plan Régional de Prévention et d'Éducation à la Santé des Jeunes (2017-2020)

Objectif : Promouvoir la santé globale des jeunes et en particulier la lutte contre les addictions.

Le CESER estime fondamental de **réaliser une évaluation de ce plan et de l'impact du dispositif régional e-pass** sur les démarches de santé des jeunes, en les interrogeant sur leurs besoins. L'objectif étant de relancer et recadrer cet outil et de revoir également son processus de dématérialisation de façon à en simplifier l'usage et à le rendre plus efficient tant pour les jeunes que pour les professionnels de santé. D'autre part, le CESER invite la Région à **conduire une enquête sur l'état de santé global des jeunes aux regards des évolutions sociales et sociétales** (l'augmentation du mal être de ce public, l'impact de la pandémie COVID...) pour performer les nouvelles politiques destinées à ce public.

Le CESER engage également la Région à **dresser un bilan quantitatif et territorial des actions éducatives ligériennes** et à renforcer le partenariat avec le Rectorat, pour organiser par exemple une journée de « La prévention en santé » dans tous les établissements. Les communes et les EPCI ont aussi un rôle à jouer via les modes d'accueil péri et extrascolaire, les foyers des jeunes, les clubs sportifs..., **la Région pourrait développer avec ces collectivités des contractualisations**.

Enfin, il est important de **sensibiliser les futurs professionnels des métiers sanitaires et sociales sur la thématique de la prévention en santé**, via un module de formation spécifique.

¹ Loi relative à la Différenciation, la Déconcentration et la Simplification

² Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des territoires



DOMINIQUE LAPERRIÈRE-MICHAUD
Présidente de la commission « Santé-Social »

La santé, un bien individuel et collectif

Les plans de l'État en région constituent un ensemble qui permet d'appréhender un vaste spectre des déterminants de santé à l'échelle régionale.

Cette étude du CESER a été l'occasion d'identifier un écart conséquent et croissant entre les volontés exprimées, ambitieuses notamment au regard des enjeux poursuivis dans les documents stratégiques et les réalités vécues par les populations et les territoires. **Notre système de santé est en crise profonde et durable, le CESER avait d'ailleurs lancé une première alerte dès 2006.**

Les propositions du CESER démontrent que la Région a déjà investi le sujet mais qu'elle peut intervenir plus concrètement encore pour contribuer à répondre à certains des défis, même si la santé reste une prérogative nationale. Constatant le succès des démarches de la Région Centre Val de Loire auprès du Gouvernement, le CESER propose au Conseil régional des Pays de la Loire d'agir auprès de l'État en s'appuyant sur la présente analyse.

**LIRE L'INTÉGRALITÉ DE L'ÉTUDE
« PLANS RÉGIONAUX DE SANTÉ
L'ÉCOSYSTÈME DE SANTÉ EN PAYS DE LA LOIRE : QUELS DÉFIS POUR LA RÉGION ? »
SUR WWW.CESER.PAYSDELALOIRE.FR**